

L'Association sportive automobile LIVRADOIS-FOREZ organise, le **dimanche 15 Juillet 2012**, avec le concours de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et la Municipalité d'Ambert, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

## **40ème COURSE DE COTE REGIONALE LIVRADOIS-FOREZ Coupe de France de la Montagne**

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne, le challenge du Comité d'Auvergne du Sport Automobile, le challenge de l' A.S.A Livradois-Forez et le challenge « SANSAC ».  
Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le numéro : R/CC/22 en date du 15/05/12, enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R 251 en date du 24/05/12.

### **ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE**

#### **ARTICLE 1.1P OFFICIELS**

Président du collège des commissaires sportifs :	Mme Catherine PASTOREK	lic n° 15145
Collège des commissaires sportifs	Mme Joëlle ALLEMAND	lic n° 16382
	Mr Etienne GARDETE	lic n°8272
Directeur de course :	Mr Jean RENAULT	lic n° 1871
Directeur de course adjoint :	Mr Christophe ARSAC	lic n° 3591
	Mr Thierry DUPECHER	lic n° 3564
Commissaire technique responsable :	Mr Serge PEGOLOTTI	lic n° 6047
Commissaires techniques	Mr Gérard JOUVHOMME	lic n° 5182
	Mr Dominique MONNIER	lic n°55260
	Mr Emeric PASCAL	lic n° 37568
Chargé des relations avec les concurrents :	Mr François CHASSAGNOL	lic n° 15142
Chargé des commissaires de route	Mr Emeric PASCAL	lic n° 37568
Chronométrateurs :	Mme Chantal RIX	lic n° 23112
	Mr André RIX	lic n° 23113
	Mr Eric MATHEVON	lic n° 12403
	Mr François DALMAS	lic n° 25530
	Mr Fabien COSTE	lic n° 132206
Secrétaire générale du meeting	Mme Evelyne VIALATTE	lic n° 53143

#### **ARTICLE 1.2P HORAIRES**

Clôture des engagements : le **mardi 10 Juillet 2012** à 24 heures  
Publication de la liste des engagés le **jeudi 12 Juillet 2012**  
Vérifications administratives le **dimanche 15 Juillet 2012** Maison des Jeunes à AMBERT de 7h30 à 10h15.  
Vérifications techniques le **dimanche 15 Juillet 2012 Place Charles de Gaulle** à AMBERT de 7h45 à 10h30.  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche **15 Juillet 2012** à 10 heures 30.  
Parc de départ terre-plein de Combrias.  
Briefing des commissaires : le **dimanche 15 juillet 2012** à 8 heures  
Essais chronométrés le dimanche **15 Juillet 2012** de 9 heures à 12 heures.  
Briefing des pilotes le dimanche **15 Juillet 2012** à 12 heures sur la ligne de départ.  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche **15 juillet 2012** à 12 heures 15.  
Course : 2 ou 3 montées à la discrétion du directeur de course 1<sup>ère</sup> montée à partir de 14 heures.  
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course ou les organisateurs. Les concurrents en seront informés par sono..  
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : 1<sup>ère</sup> réunion le **dimanche 15 juillet 2012** à 9 h 15, les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège  
Affichage des résultats provisoires le **dimanche 15 juillet 2012** 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.  
Parc fermé d'arrivée (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) sur la ligne de départ.  
Remise des prix, le **dimanche 15 juillet 2012** à 20 heures.

#### **ARTICLE 1.3P VERIFICATIONS :**

Les vérifications administratives le dimanche 15 Juillet 2012 de 7h30 à 10h15 Maison des Jeunes à Ambert.  
Les vérifications techniques le dimanche 15 Juillet 2012 de 7h45 à 10 h 30 Place Charles de Gaulle à Ambert.  
Les vérifications nécessitant un démontage : additif ultérieur  
Taux horaire maximum de la main d'œuvre 45 € TTC  
Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.  
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 15 Juillet 2012 à 10 h 30. A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des Commissaires sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 15 Juillet 2012 à 9 h 15.

#### **ARTICLE 1.5 P DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

### **ARTICLE 2.P ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms..

### **ARTICLES 3.P CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **ARTICLE 3.1P ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**A.S.A LIVRADOIS-FOREZ**

**MATHEVON Eric ou VIALATTE Evelyne**

**BP 11  
63600 AMBERT**

**La Roche  
63600 AMBERT  
Tél. 04.73.82.61.78**

Jusqu'au mardi **10 Juillet 2012** à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 170 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Droit d'engagement ramené à 160 € pour les licenciés de l'A.S.A.L.F.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **ARTICLE 4.1P VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 90 Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **ARTICLE 4.2P CARBURANT PNEUMATIQUES EQUIPEMENT**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

#### **ARTICLE 4.2.7 ECHAPPEMENT**

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

#### **ARTICLE 4.3P NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

#### **ARTICLE 4.4P MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

### **ARTICLE 5P PUBLICITE**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms. Elle sera précisée par un additif.

### **ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **ARTICLE 6.1P PARCOURS**

La course de côte régionale LIVRADOIS-FOREZ aura lieu sur le CD106 (950 mètres) et le VO 9 (250 mètres)

La course se déroulera en deux ou trois montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur CD 106 à la hauteur du poteau téléphonique , 30 mètres environ avant le chemin de Daragon , au croisement prendre à droite direction le Mareynat.

Arrivée : 200 mètres après le croisement, l'arrivée sera jugée lancée. Il faudra ralentir dans la zone de décélération, portion de route située après la ligne d'arrivée et délimitée par une ligne blanche, le non respect de cette clause du règlement entraînera des pénalisations.

Pente moyenne 1,5 %

Longueur du parcours 1200 mètres.

Modalité de retour au départ : par la route de course

Parc de départ : sur CD 106

Parc d'arrivée : sur le VO 9

#### **ARTICLE 6.2P ROUTE DE COURSE**

Accès par CD 106.

#### **ARTICLE 6.3P FILE DE DEPART**

File de départ : Sur CD 106

#### **ARTICLE 6.4P SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

#### ARTICLE 6.5P PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé Terre-plein de Combrias.  
Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur la ligne de départ.  
La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou bâche dans les parcs est de 200 €.

#### ARTICLE 6.7P TABLEAUX D'AFFICHAGE

Pendant les vérifications, Maison des Jeunes à AMBERT.  
Pendant le déroulement de l'épreuve, l'affichage des résultats et le délai de réclamation est situé sur la ligne de départ.  
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### ARTICLE 7P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

##### ARTICLE 7.1P ESSAIS

Les essais chronométrés se dérouleront le **15 Juillet 2012** de 9 heures à 12 heures.

##### ARTICLE 7.3P COURSE

Voir règlement standard des courses de côte et Slaloms.  
Course à partir de 14 h (2 ou 3 montées à la discrétion du directeur de course) – Procédure de départ : aux feux tricolores.

##### ARTICLE 7.4P ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

#### ARTICLE 8P PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

#### ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée.  
Ils seront établis de la façon suivante :

- ↳ 1 classement général
- ↳ 1 classement pour chaque groupe (seront confondus les groupes suivants FC, F2000, N+FN, A+FA, D/E+FR+F3, C3+CM+CN)
- ↳ 1 classement par classe
- ↳ 1 classement féminin

#### ARTICLE 10P PRIX

##### ARTICLE 10.2P PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante  
**Le Groupe Z ne gagne pas de prix en numéraire, il sera primé par des coupes.**

##### Classement SCRATCH

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
280 €	220 €	160 €	100 €

##### GROUPE

+ de 11 partants	1 <sup>er</sup> :	120 €	2 <sup>ème</sup> :	90 €
6 à 11 partants	1 <sup>er</sup> :	120 €	2 <sup>ème</sup> :	75 €
2 à 5 partants	1 <sup>er</sup> :	75 €		

##### CLASSE

+ de 11 partants	1 <sup>er</sup> :	150 €	2 <sup>ème</sup> :	110 €	3 <sup>ème</sup> :	80 €	4 <sup>ème</sup> :	50 €
9 à 11 partants	1 <sup>er</sup> :	150 €	2 <sup>ème</sup> :	90 €	3 <sup>ème</sup> :	55 €		
6 à 8 partants	1 <sup>er</sup> :	150 €	2 <sup>ème</sup> :	70 €	3 <sup>ème</sup> :	50 €		
4 à 5 partants	1 <sup>er</sup> :	150 €	2 <sup>ème</sup> :	60 €				
2 à 3 partants	1 <sup>er</sup> :	150 €						
1 partant	1 <sup>er</sup> :	75 €						

**FEMININ:** 1<sup>ère</sup> 85 € + 1 coupe

Prix cumulables

##### ARTICLE 10.3P COUPES

Coupes non cumulables.

Deux commissaires seront récompensés au cours de la remise des prix.

##### ARTICLE 10.4P REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu le dimanche 15 Juillet 2012 à 20 heures.

# ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LIVRADOIS FOREZ BP 11 - 63600 AMBERT

## 15 JUILLET 2012

## 40<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE LIVRADOIS FOREZ Coupe de France de la Montagne

